



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
enquêtes auprès des ménages

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. On y trouve un résumé de l'actualité récente du Groupe de travail intersecrétariats, y compris son mandat révisé et ses nouveaux membres (huit organismes nationaux de statistique et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés). Y figure également une synthèse des activités menées et des résultats obtenus par le Groupe dans trois domaines : la coordination, le perfectionnement des méthodes, et la sensibilisation et la communication. Enfin, le rapport présente dans ses grandes lignes la perspective commune des membres du Groupe de travail sur la « nouvelle normalité » des enquêtes auprès des ménages dans l'après-COVID-19, qui fera l'objet de consultations, et les principes qui sous-tendent le futur programme de travail du Groupe.

La Commission est invitée à : a) adopter le mandat révisé du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages ; b) examiner l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail et donner des orientations sur ses activités et ses résultats ; c) donner des indications sur la poursuite des consultations concernant le projet de « Perspective commune sur la nouvelle normalité des enquêtes auprès des ménages » et sur les principes du futur programme de travail du Groupe.

* [E/CN.3/2021/1](#).



I. Introduction

1. À sa quarante-sixième session, en 2015, dans sa décision 46/105, la Commission de statistique a approuvé la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, qui, sous l'égide de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, serait chargé de faciliter la coordination et l'harmonisation des activités relatives aux enquêtes auprès des ménages.

2. Le présent rapport offre un résumé de l'actualité récente du Groupe de travail intersecrétariats, présente le mandat révisé du Groupe et la liste de ses nouveaux membres, provenant de huit organismes nationaux de statistique. Y figure également une synthèse des activités menées et des résultats obtenus par le Groupe dans trois domaines : la coordination, le perfectionnement des méthodes, et la sensibilisation et la communication. Enfin, le rapport présente, pour consultation, un projet annoté de document énonçant la perspective commune du Groupe de travail sur la « nouvelle normalité » des enquêtes auprès des ménages dans l'après-COVID-19, ainsi que les principes du futur programme de travail du Groupe.

II. Mandat révisé et nouveaux membres

3. Peu après la création du Groupe de travail, en 2016, le projet de mandat a été présenté à la Commission de statistique¹. Ce projet précisait les objectifs et la structure de gouvernance du Groupe de travail. Si l'objectif central consistant à favoriser l'amélioration de la portée et de la qualité des statistiques sociales et économiques reste pertinent, à sa cinquante et unième session, la Commission de statistique a demandé au Groupe de se concentrer sur les priorités des pays et d'admettre en son sein des représentants d'instituts nationaux de statistique². En réponse à cette demande, le Groupe de travail a révisé son mandat (voir annexe I) afin d'élargir sa composition aux États Membres. Les modifications portaient également sur des dispositions claires concernant la composition et la structure de gouvernance, les protocoles à suivre pour la création d'équipes spéciales, la procédure d'examen des résultats du Groupe de travail et leur présentation à la Commission de statistique.

4. En août 2020, huit organismes nationaux de statistique, à savoir ceux de la Colombie, de l'État de Palestine, du Ghana, de l'Inde, de la Malaisie, du Niger, du Samoa et de la Suède, ont rejoint le Groupe de travail pour contribuer à l'établissement des priorités et apporter leur expertise technique aux travaux du Groupe. Étant donné le rôle essentiel du Groupe de travail pour ce qui est de réaliser le plein potentiel des enquêtes auprès des ménages au profit du suivi des objectifs de développement durable³, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a été consulté sur la sélection des représentants des États Membres, qui a été faite en veillant à assurer une représentation régionale équitable, notamment par la présence de membres issus des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Récemment, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est également devenu membre du Groupe, compte tenu de son intérêt pour l'établissement d'un programme d'enquêtes auprès des

¹ Voir E/CN.3/2016/21.

² Voir E/CN.3/2020/37, décision 51/102.

³ Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, « Achieving the Full Potential of Household Surveys in the SDG Era », document de travail, disponible, en anglais uniquement, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item4c-ISWGHS-E.pdf>.

ménages permettant d'obtenir des données sur les réfugiés. La liste des membres du Groupe figure à l'annexe II du présent rapport.

5. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages a également accueilli ses nouveaux coprésidents en avril 2020, à la suite d'une élection organisée par le Comité directeur. Les coprésidents actuels sont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Banque mondiale.

6. Pour renforcer le secrétariat et faciliter l'exécution du plan de travail du Groupe, un(e) coordinateur/trice à plein temps a été recruté(e) en septembre 2019, grâce aux généreuses contributions financières des entités membres. Les membres ont depuis lors apporté une deuxième série de contributions pour financer le poste en 2021.

III. Travaux accomplis et activités en cours

7. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages mène ses travaux par l'intermédiaire des équipes spéciales, qui s'articulent autour de trois grands axes : a) la coordination ; b) le perfectionnement des méthodes ; c) la sensibilisation et la communication.

A. Coordination

8. Le manque de coordination du soutien international et le caractère imprévisible du financement, ponctuel et de courte durée, ont été mis en évidence comme étant les principales difficultés auxquelles se heurtent les enquêtes auprès des ménages⁴. Ces problèmes, s'ils restent sans solutions, se traduisent par une utilisation inefficace des ressources pour la collecte de données dans un pays. Deux équipes spéciales ont été créées, dirigées respectivement par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Division de statistique, avec pour objectif de favoriser la coordination des opérations d'enquête auprès des ménages.

Équipe spéciale chargée de recueillir des informations sur les enquêtes rétrospectives et prospectives nationales et internationales auprès des ménages

9. L'objectif poursuivi est, par un exercice d'évaluation, de mieux appréhender les lacunes des enquêtes nationales auprès des ménages et d'encourager la coordination des activités d'enquête futures, et ainsi de franchir une première étape vers une meilleure coordination de ces enquêtes. L'équipe spéciale établira le plan de l'exercice d'évaluation et en définira la portée en collaboration avec le Réseau international d'enquêtes sur les ménages. Une fois le plan et la portée approuvés, le Groupe de travail procédera à l'évaluation de manière régulière.

Équipe spéciale chargée d'élaborer des recommandations sur un programme national complet d'enquêtes auprès des ménages

10. Si l'objectif du Groupe de travail est, à terme, de promouvoir un programme national d'enquêtes auprès des ménages complet et coordonné, réalisable et efficace dans tous les pays, il est également vrai que les besoins en données nationales peuvent varier d'un pays à l'autre, tout comme les niveaux de développement statistique et la disponibilité d'autres sources de données permettant de combler les lacunes. Dans ce contexte, cette équipe spéciale examine et analyse actuellement les programmes nationaux d'enquêtes auprès des ménages dans certains pays, puis tirera des

⁴ Voir E/CN.3/2015/10.

conclusions sur les considérations pratiques et formulera des recommandations sur les éléments clés permettant aux pays de progresser vers un programme national complet d'enquêtes auprès des ménages.

B. Perfectionnement des méthodes

Activités méthodologiques thématiques

11. Le Groupe de travail a créé un certain nombre d'équipes thématiques spéciales, notamment :

Normes pour l'estimation des dépenses d'éducation à partir des données issues des enquêtes auprès des ménages, sous la direction de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Banque mondiale. Cette équipe spéciale a terminé ses travaux et deux publications portant sur des questions touchant aux méthodes ont été produites⁵.

Mesure de la consommation alimentaire dans les enquêtes auprès des ménages, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale. Cette équipe spéciale a achevé ses travaux et produit une publication sur des questions méthodologiques⁶.

Élaboration et mise à l'essai d'un module d'enquête sur les indicateurs de suivi de l'objectif de développement durable n°16 à inclure dans les enquêtes en cours auprès des ménages, sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Un projet de questionnaire et les consignes d'enquête correspondantes ont été élaborés, et le module d'enquête est actuellement mis à l'essai⁷.

Promotion d'une mesure cohérente des activités de travail rémunérées et non rémunérées, sous la direction de l'OIT. Conformément aux normes les plus récentes et aux bonnes pratiques, un ensemble d'orientations et d'outils a été mis au point pour aider les pays à réaliser des enquêtes auprès des ménages afin d'évaluer les questions liées au travail⁸.

12. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique s'est félicitée des travaux méthodologiques du Groupe de travail et a demandé que celui-ci mette au point des modules que les pays pourraient incorporer à leurs enquêtes et donne des directives dans une optique transversale dans son plan de travail⁹. En conséquence, plusieurs équipes spéciales transversales ont été créées.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Availability and reliability of education finance data in household surveys », disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262804> ; et Banque mondiale, « Measuring household expenditure on education: a guidebook for designing household survey questionnaires », disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/measuring-household-expenditure-education-2018-en.pdf>.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Banque mondiale, « Food data collection in household consumption and expenditure surveys », disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/CA1561EN/ca1561en.pdf>.

⁷ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/documents/sdg-16-module-update-feb-2020-web.pdf>.

⁸ Pour de plus amples informations, consulter le site <https://ilo.org/lfsresources/>.

⁹ Voir E/CN.3/2018/37, décision 49/106.

Équipe spéciale chargée des normes et des meilleures pratiques en matière de documentation des données tirées d'enquêtes

13. Une bonne documentation des données tirées d'enquêtes non seulement rend ces données plus accessibles aux utilisateurs et utilisatrices, mais est également essentielle pour un programme harmonisé d'enquêtes auprès des ménages. Cette équipe spéciale, dirigée par la Banque mondiale et qui vise à améliorer la qualité et la disponibilité des métadonnées d'enquêtes générées et publiées par les organisations nationales, régionales et internationales, formulera des recommandations sur les normes et les meilleures pratiques de documentation des données tirées d'enquêtes et proposera un cadre commun et structuré pour organiser le contenu, la présentation, le transfert et la préservation des métadonnées. Un projet de rapport sera disponible en mars 2021.

Équipe spéciale chargée de la diffusion des microdonnées tirées des enquêtes auprès des ménages

14. La valeur des enquêtes auprès des ménages augmente avec la diffusion des microdonnées qui en sont issues. Bien que divers outils et manuels sur la diffusion des microdonnées existent, les microdonnées tirées des enquêtes auprès des ménages ne sont pas toujours diffusées ou ne le sont pas selon les pratiques recommandées. L'équipe spéciale, dirigée par la FAO, Open Data Watch et la Banque mondiale, a établi un projet de rapport donnant un aperçu de l'état de la diffusion des microdonnées dans les pays, en comparant les pratiques en vigueur avec les pratiques recommandées¹⁰. L'équipe déterminera en outre les problèmes liés à l'évolution de l'écosystème des données et établira la liste des priorités pour les recherches futures et les initiatives internationales visant à promouvoir la diffusion des microdonnées¹¹.

Équipe spéciale chargée de l'anonymisation des données spatiales dans les ensembles de données tirées d'enquêtes auprès des ménages à usage public

15. Afin de maximiser l'utilité analytique des données de localisation confidentielles recueillies dans le cadre des enquêtes, il est essentiel de garantir la confidentialité des répondants. Le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et la Banque mondiale ont codirigé les travaux sur l'anonymisation des données spatiales pour les fournisseurs de données tirées d'enquêtes en définissant une stratégie de diffusion éclairée qui intègre un certain niveau d'informations de localisation. Une publication méthodologique, réalisée à l'issue d'un processus d'examen par les pairs, est à la disposition de la Commission en tant que document de travail.

Équipe spéciale chargée du soutien au suivi des objectifs de développement durable

16. Les enquêtes auprès des ménages sont une source de données essentielle à la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un état des lieux dressé par le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages a montré que les données pour environ un tiers des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable peuvent être tirées des

¹⁰ Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/task-forces-round2/>.

¹¹ Le mandat de l'équipe spéciale est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/documents/TOR-microdata-dissemination-task-force-2020-final.pdf>.

enquêtes auprès des ménages¹². Cet état des lieux représente pour les pays une base solide leur permettant de planifier efficacement les enquêtes auprès des ménages afin de répondre aux besoins en matière de suivi des objectifs. Le Groupe de travail poursuit ses efforts pour soutenir le suivi des objectifs de développement durable au moyen des activités présentées ci-après, grâce auxquelles des outils pratiques, des exemples concrets et des supports d'information sont mis à la disposition des utilisateurs et utilisatrices.

Ne laisser personne de côté – échantillonnage des populations vulnérables : En collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Groupe de travail s'occupe actuellement d'élaborer une série de notes d'orientation sur l'échantillonnage pour les enquêtes auprès des ménages afin d'aider les pays à produire davantage de données tirées d'enquêtes désagrégées concernant les groupes de population vulnérables. Les notes d'orientation se concentrent précisément sur l'échantillonnage des groupes de population vulnérables qui ont été identifiés dans le cadre du Programme 2030, c'est-à-dire ceux qui sont ventilés par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et situation géographique, ainsi que ceux que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur a définis comme prioritaires lors de ses consultations avec les grands groupes et les organisations internationales ayant des connaissances spécialisées dans les domaines de la ventilation des données¹³.

Une boîte à outils concernant l'estimation sur petits domaines pour les objectifs de développement durable : Les techniques d'estimation sur petits domaines se sont avérées très utiles pour obtenir des données désagrégées fiables pour certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment ceux liés à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition, à la santé et au taux de chômage. L'utilisation de méthodes d'estimation sur petits domaines visant à améliorer la disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable pour les groupes de population vulnérables est l'un des domaines de travail prioritaires du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de travail. Une boîte à outils concernant l'estimation sur petits domaines pour les objectifs de développement durable sera publiée et offrira des conseils pratiques et des études de cas par pays.

Meilleure utilisation des enquêtes auprès des ménages existantes pour davantage de statistiques genrées ventilées : une boîte à outils mondiale : Grâce aux efforts menés par ONU-Femmes, une boîte à outils mondiale a été élaborée, consistant en un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir de huit études de pays. Elle porte sur cinq processus statistiques clés qui favorisent une meilleure exploitation des enquêtes existantes afin d'améliorer la quantité et la qualité des statistiques genrées : a) le renforcement de l'engagement des responsables des systèmes statistiques nationaux et la mise en place de mécanismes de coordination ; b) la définition d'indicateurs nationaux prioritaires en matière d'égalité des genres ; c) la mise au point de méthodes et la production de statistiques concernant certains indicateurs nationaux

¹² L'état des lieux a été présenté à la cinquantième session de la Commission de statistique en tant que document de travail au titre du point 4 c) de l'ordre du jour. Voir [E/CN.3/2019/25](#).

¹³ Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, « Data disaggregation and SDG indicators : policy priorities and current and future disaggregation plans », document de travail, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3a-Data-Disaggregation-E.pdf>.

prioritaires en matière d'égalité des genres ; d) la validation des estimations produites ; e) la diffusion, la promotion et l'utilisation des statistiques genrées ventilées obtenues. Le résumé est à la disposition de la Commission en tant que document de travail ; la boîte à outils mondiale doit être lancée dans la base de données de référence Women Count (Les femmes comptent)¹⁴, en marge de la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique.

Dresser l'inventaire des documents d'orientation sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable fondés sur les enquêtes auprès des ménages et le rendre accessible : Le Groupe de travail réorganise son site Web pour qu'il serve de point d'accès principal des pays aux métadonnées et aux méthodes d'enquête connexes pour tous les indicateurs pertinents relatifs aux objectifs de développement durable provenant des enquêtes auprès des ménages. Cela permettra d'assurer une plus grande diffusion des supports de formation et des documents d'orientation sur les enquêtes auprès des ménages produits par le Groupe de travail et ses membres, et de faciliter l'accès aux méthodes associées aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable qui peuvent être collectés au moyen d'enquêtes auprès des ménages.

Équipe spéciale chargée de la question des enquêtes auprès des ménages dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019

17. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a posé des problèmes majeurs pour les programmes d'enquêtes auprès des ménages. Les campagnes traditionnelles d'enquête en face à face ont été totalement ou partiellement interrompues pour de nombreux organismes nationaux de statistique. Une équipe spéciale chargée de la question du COVID-19, placée sous la direction de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de la Division de statistique et de la Banque mondiale, a été créée pour renforcer la coordination et améliorer l'efficacité du système actuel de collecte de données, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques et les enseignements à retenir, et mener une réflexion stratégique en vue de se préparer et de s'adapter à la « nouvelle normalité » de l'après-pandémie¹⁵.

18. Dans le cadre de cette équipe spéciale, un portail Web a été mis à disposition à partir de juin 2020 ; actualisé toutes les deux semaines, il présente les détails des enquêtes d'impact de la pandémie de COVID-19 tels que les objectifs des enquêtes, les responsables de la coordination, les coordonnées des organisations chargées de la mise en œuvre et les plans d'enquête¹⁶. Le portail, qui rassemble des informations sur plus de 500 enquêtes soutenues par les membres du Groupe de travail dans 180 pays, vise à faciliter la coordination des enquêtes d'impact de la COVID-19 au sein des pays.

19. L'équipe spéciale a également compilé les orientations produites par les membres du Groupe de travail, à la fois sur le maintien de la continuité des programmes d'enquêtes ordinaires et sur la réalisation d'enquêtes pour mesurer les incidences de la COVID-19. Des webinaires couvrant divers sujets liés à la COVID-19 et aux enquêtes auprès des ménages ont été organisés par l'équipe spéciale chargée de la question de la COVID-19, en collaboration avec les divisions de statistique de

¹⁴ La boîte à outils mondiale sur une meilleure utilisation des enquêtes auprès des ménages existantes pour davantage de statistiques genrées ventilées est disponible dans la base de données de référence Women Count : <https://data.unwomen.org/women-count>.

¹⁵ Le mandat de l'équipe spéciale est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/documents/ToR-COVID-TF-Final.pdf>.

¹⁶ <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/covid-19-and-household-surveys/>.

la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

20. Avec la levée progressive des confinements mis en place dans les pays en raison de la pandémie de COVID-19, les opérations d'enquête auprès des ménages ont repris, sous la forme d'entretiens en face à face partiels ou complets menés par les organismes nationaux de statistique. En réponse à un appel lancé par les pays lors du troisième cycle de l'enquête de la Division de statistique et de la Banque mondiale sur les effets de la COVID-19 sur les organismes nationaux de statistique¹⁷, l'équipe spéciale a élaboré une note d'orientation sur la planification et la mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages dans le contexte de la COVID-19, en mettant l'accent sur l'atténuation des risques de transmission de la maladie sur le terrain et sur le maintien, dans la mesure du possible, de la continuité des opérations d'enquête auprès des ménages¹⁸.

21. Enfin, alors que les organismes nationaux de statistique rouvrent et reprennent lentement leurs opérations d'enquête, les programmes nationaux d'enquêtes auprès des ménages devraient probablement s'acheminer vers une « nouvelle normalité » dans l'après-pandémie. Comment les pays peuvent-ils saisir cette occasion pour mettre en place un programme d'enquêtes auprès des ménages viable, adaptable et capable de résister à des chocs tels que la COVID-19 à l'avenir ? Pour répondre à cette question, l'équipe spéciale chargée de la question de la COVID-19 travaille à la rédaction d'un document de stratégie pour aider les pays à se préparer à ce nouveau scénario dans lequel les enquêtes en face à face devront évoluer pour relever les défis posés par la « nouvelle normalité ». Les détails concernant ce document sont présentés dans la section IV ci-après.

C. Sensibilisation et communication.

22. Pour faire connaître ses travaux sur les enquêtes auprès des ménages, le Groupe de travail intersecrétariats a organisé diverses manifestations et contribué à d'autres, notamment une session pendant le Forum mondial virtuel des Nations Unies sur les données de 2020, intitulée « La crise de la COVID-19 : l'enquête auprès des ménages est-elle à la croisée des chemins ? », et le colloque du vendredi intitulé « Les enquêtes auprès des ménages dans un paysage en mutation » lors de la cinquante et unième session de la Commission de statistique¹⁹. Le Groupe de travail collabore également activement avec des partenaires du monde universitaire, de la société civile et des organismes nationaux de statistique par l'intermédiaire de ses différentes équipes spéciales.

23. Afin de diffuser plus largement ses travaux, le Groupe de travail a amélioré la fonctionnalité de son site Web en tant que répertoire de formation en ligne, et il étend son action de communication pour susciter de l'intérêt pour ses activités. Il a également défini ses stratégies de communication à court et à long terme, pour promouvoir les enquêtes auprès des ménages comme outil essentiel de collecte de données sociales et économiques et de suivi des objectifs de développement durable,

¹⁷ Informations obtenues grâce à l'enquête de la Division de statistique et de la Banque mondiale sur les effets de la COVID-19 sur les organismes nationaux de statistique, troisième cycle, octobre 2020. Parmi les pays qui n'ont pas encore de nouveaux protocoles d'enquête dans le cadre de la COVID-19, environ 75 % ont indiqué que des orientations de ce type leur seraient utiles.

¹⁸ Disponible sous forme de document de travail.

¹⁹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/side-events/20200228-1M-friday-seminar-on-emerging-issues/>.

et pour que le résultat de ses travaux soit bien communiqué à tous les publics potentiels.

IV. Vers une perspective commune sur la « nouvelle normalité » des enquêtes auprès des ménages

24. Dans le cadre de l'équipe spéciale chargée de la question de la COVID-19, le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages travaille actuellement à la rédaction d'un document stratégique sur la « nouvelle normalité » des enquêtes auprès des ménages. Le document couvre les principaux éléments d'un programme viable d'enquêtes auprès des ménages : économique, bien intégré, adapté aux objectifs poursuivis et capable de résister à des chocs tels que la COVID-19. Il y est avancé que les enquêtes auprès des ménages devraient être considérées comme faisant partie intégrante d'un écosystème de données plus large dans les pays. Par conséquent, le rôle de ces enquêtes doit être apprécié par rapport à d'autres sources de l'écosystème des données : elles peuvent être une source primaire de collecte de données qui ne peuvent pas être obtenues grâce à d'autres sources, une source complémentaire permettant de combler les lacunes de l'écosystème de données dans la couverture de la population et les statistiques, ou une source de validation qui fournit des indications sur la qualité d'autres sources de données. Le document décrit les mesures que les organismes nationaux de statistique pourraient prendre pour progresser vers la « nouvelle normalité » :

a) Améliorer l'intégration des enquêtes auprès des ménages avec d'autres sources de données, notamment en renforçant l'interopérabilité des différents ensembles de données. L'intégration des données peut améliorer l'actualité et le niveau de détail des données tirées d'enquêtes. Grâce à elle, les enquêtes auprès des ménages peuvent également contribuer à résoudre les problèmes de qualité dans d'autres sources de données, améliorant ainsi la qualité des estimations globales ;

b) Mettre en place une infrastructure d'enquêtes plus solide et plus intelligente pour les entretiens en ligne assistés par ordinateur, les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, les entretiens individuels assistés par ordinateur et les enquêtes hybrides, afin d'améliorer la résilience des programmes d'enquêtes auprès des ménages. Il s'agit notamment de construire des bases d'échantillonnage viables pour différents modes de collecte de données et de développer les outils et protocoles d'enquête correspondants, tels que la création de centres d'appel pour les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur ou d'outils Web sécurisés pour les entretiens en ligne assistés par ordinateur, la conception de questionnaires adaptés à chaque modalité d'entretien et la fourniture d'une formation et d'une assistance technique sur place ou à distance ;

c) Insister sur l'ensemble du cycle de production et de diffusion des données et renforcer la diffusion des microdonnées et des métadonnées issues des enquêtes auprès des ménages, tout en préservant strictement la vie privée des répondants. Cette pratique permet d'exploiter tout le potentiel analytique des données collectées et de maximiser le retour sur investissement des enquêtes auprès des ménages ;

d) Créer un environnement favorable aux enquêtes auprès des ménages par divers moyens, notamment : i) en faisant participer les parties concernées à tous les stades des opérations d'enquête auprès des ménages ; ii) en expliquant aux décideurs politiques et au grand public la valeur de ces enquêtes ; iii) en organisant des programmes de formation rigoureux pour le personnel sur tous les sujets pertinents, dont la collecte, la compilation et la diffusion des données tirées d'enquêtes, l'intégration des données, les nouvelles sources de données et les méthodes

innovantes ; iv) en investissant dans l'infrastructure numérique pour la collecte, le stockage, l'intégration et la diffusion des données tirées d'enquêtes ; v) en plaidant pour un meilleur financement des programmes d'enquêtes auprès des ménages en tant que partie intégrante de l'écosystème national de données ;

e) Investir dans des approches innovantes pour améliorer l'efficacité et la précision de la collecte, du traitement et de l'analyse des données tirées d'enquêtes traditionnelles. Les données de traçage numérique et les données de capteurs peuvent également être utilisées pour améliorer la précision des mesures pour une partie de la collecte de données et augmenter l'efficacité générale des enquêtes.

V. Principes du futur programme de travail

25. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages poursuivra ses travaux selon trois axes : coordination, perfectionnement des méthodes, et sensibilisation et communication. Les travaux menés dans le cadre du Groupe de travail suivront les principes suivants :

a) Fixer les priorités en ayant à l'esprit les besoins des pays. Le Groupe de travail renforcera sa collaboration avec les organismes nationaux de statistique et veillera à ce que ses activités soient en accord avec les priorités nationales et s'inspirent des besoins des pays et des meilleures pratiques au niveau national ;

b) Concentrer les travaux méthodologiques sur des sujets novateurs, en suivant les idées exposées dans le document intitulé « Towards a collective vision on the household survey "new normal" » (« Vers une perspective commune sur la "nouvelle normalité" des enquêtes auprès des ménages »), comme expliqué à la section IV. Le Groupe de travail encouragera et soutiendra également l'expérimentation d'approches innovantes pour établir des preuves empiriques systématiques dans les pays ;

c) Promouvoir l'échange d'expériences et concourir à l'utilisation à plus grande échelle de méthodes d'enquête innovantes dans les pays ;

d) Élargir la communication extérieure et la collaboration avec les partenaires, notamment les organismes nationaux de statistique, la société civile et le monde universitaire, et avec d'autres communautés de données telles que celles qui s'occupent de données administratives, de données géospatiales et de données générées par les citoyens.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

26. La Commission est invitée à :

a) adopter le mandat révisé du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages ;

b) examiner l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail et donner des orientations sur ses activités et ses résultats ;

c) donner des indications sur la poursuite des consultations concernant le projet annoté de « Perspective commune sur la nouvelle normalité des enquêtes auprès des ménages » et sur les principes du futur programme de travail du Groupe.

Annexe I

Mandat du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (version finale)

14 mai 2020

I. Cadre général

1. Les enquêtes auprès des ménages sont une composante essentielle de tout système statistique national. Elles constituent la principale source de statistiques sociales et économiques, notamment de nombreux indicateurs essentiels à l'élaboration et au contrôle des politiques nationales et au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles et objectifs de développement nationaux et mondiaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles sont également communément utilisées pour la recherche sur les questions de développement. Ces dernières années, la demande de données issues d'enquêtes sociales et économiques a continué de croître, en particulier dans les pays en développement, où les systèmes administratifs et les autres sources de données laissent le plus à désirer et où les lacunes en matière d'informations restent les plus importantes.

2. Avec l'adoption récente du Programme 2030¹, la demande d'enquêtes auprès des ménages a encore augmenté ; ces enquêtes restent une source cruciale de données pour la pleine mise en oeuvre du Programme 2030 et pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré des améliorations sensibles dans la disponibilité des données, tant en ce qui concerne les questions que les zones géographiques couvertes, et des progrès dans les méthodes, de grandes disparités subsistent entre les pays. Certains pays ne sont toujours pas en mesure de maintenir un programme à long terme d'enquêtes de haute qualité, comparables dans le temps et conformes aux normes internationales.

3. Avec l'adoption du Programme 2030, un problème supplémentaire est apparu, à savoir la couverture insuffisante des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable par les programmes nationaux d'enquêtes auprès des ménages. Les principaux enjeux sont : la disponibilité et la fréquence des données tirées des enquêtes auprès des ménages, les programmes d'enquêtes auprès des ménages étant souvent insuffisamment pris en compte et soutenus financièrement dans les plans statistiques nationaux ; le manque de données pertinentes et disponibles en temps utile ; la médiocrité de la fiabilité et de la précision des données sur les ménages dans de nombreux pays à faible revenu ; la nécessité que les données tirées d'enquêtes soient comparables et cohérentes dans un pays donné et entre les pays ; le rapport coût-efficacité des enquêtes auprès des ménages ; la nécessité de disposer de fonds suffisants ; et l'accessibilité et l'exploitabilité des données produites par les enquêtes auprès des ménages².

4. Afin de s'attaquer aux problèmes susmentionnés, en 2015, la Commission de statistique a créé le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (Groupe de travail)³ pour favoriser la coordination de l'action et l'harmonisation des normes entre les partenaires de développement et entre les pays et promouvoir le perfectionnement des méthodes qui présentent un intérêt pour les

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, annexe.

² E/CN.3/2015/10.

³ E/2015/24-E/CN.3/2015/40, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/46th-session/documents/statcom-2015-46th-report-F.pdf>.

enquêtes auprès des ménages. En outre, à sa quarante-neuvième session⁴, puis de nouveau à sa session de 2020, la Commission a chargé le Groupe de travail d'élaborer des orientations méthodologiques et de mettre à jour les orientations existantes sur les enquêtes auprès des ménages dans une optique transversale et de fournir des conseils dans différents domaines méthodologiques.

II. Objectif

5. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages est créé pour favoriser l'amélioration de la portée et de la qualité des statistiques sociales et économiques obtenues au moyen des programmes nationaux, régionaux et internationaux d'enquêtes auprès des ménages, notamment grâce à une coordination et une coopération accrues à tous les niveaux. Plus précisément, le Groupe de travail :

a) Offre une perspective à long terme pour un programme mondial d'enquêtes auprès des ménages et la mise en place de systèmes intégrés d'enquêtes auprès des ménages afin de répondre aux besoins de statistiques sociales et économiques, notamment pour le suivi des objectifs de développement durable ;

b) Favorise la coordination et la coopération de la planification, du financement et de la réalisation d'enquêtes auprès des ménages aux niveaux national, régional et international ;

c) Agit en faveur de l'harmonisation des méthodes et des instruments d'enquête, lorsqu'il y a lieu ;

d) Évalue régulièrement les évolutions et innovations méthodologiques touchant les enquêtes auprès des ménages et fait des recommandations stratégiques à ce sujet ;

e) Favorise l'élaboration et l'adoption d'outils et de principes directeurs concernant les enquêtes auprès des ménages dans une perspective transversale, en tenant compte des contextes nationaux et régionaux particuliers ;

f) Concourt à l'adoption de normes, de méthodes et de meilleures pratiques statistiques internationales dans le domaine de la collecte, de la compilation, de la diffusion des données et de l'intégration de programmes d'enquêtes auprès des ménages aux niveaux national, régional et international ;

g) Travaille en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour améliorer le suivi des objectifs de développement durable au moyen des enquêtes auprès des ménages, en particulier pour que les données relatives aux indicateurs pertinents de suivi des objectifs de développement durable soient plus facilement accessibles, de meilleure qualité, disponibles en temps utile et ventilées ;

h) Noue des partenariats et s'efforce d'obtenir des ressources et un financement suffisants pour soutenir la coordination au niveau mondial ainsi que la mise au point et l'adoption d'innovations méthodologiques et la diffusion des meilleures pratiques en matière d'enquêtes auprès des ménages.

⁴ E/CN.3/2018/37, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/documents/Report-on-the-49th-session-F.pdf>.

III. Composition et structure de gouvernance

A. Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

6. Sont membres du Groupe de travail des organisations internationales et des États. Des experts du monde universitaire, des donateurs et des organisations de la société civile sont ponctuellement invités à se joindre aux travaux du Groupe de travail ou des équipes spéciales. La participation des organisations de la société civile et des donateurs au Groupe de travail en tant que membres peut être envisagée au cas par cas, en fonction de la pertinence de leur contribution technique et financière aux travaux du Groupe de travail.

7. Les organisations membres du Groupe de travail doivent soit être en charge d'un programme d'enquêtes (comme les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, l'Étude sur la mesure des niveaux de vie ou l'initiative 50X2030), soit fournir une formation et un appui réguliers aux enquêtes auprès des ménages dans les domaines relevant de leur mandat (notamment l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement).

8. Les États deviennent membres du Groupe de travail en fonction de leurs besoins : a) si leurs systèmes statistiques reposent dans une large mesure sur des programmes d'enquêtes auprès des ménages ; ou b) s'ils peuvent offrir un soutien technique et/ou financier aux travaux du Groupe de travail. La participation des pays se fait dans le respect d'une représentation régionale équitable, notamment par la présence de membres des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La liste initiale des pays est proposée par le secrétariat. D'autres États Membres peuvent exprimer leur intérêt à participer en tant qu'observateurs au sein du groupe élargi.

9. Tout membre actuel peut proposer l'adhésion de nouveaux membres, qui est soumise à l'approbation du Comité directeur. La qualité de membre du Groupe de travail est fondée sur la participation active et la contribution effective des membres.

10. Le Groupe de travail intersecrétariats se réunit physiquement une fois par an, et mène par ailleurs ses travaux par voie électronique grâce à des échanges de courriels et des réunions virtuelles. Les membres financent eux-mêmes la participation aux réunions en face à face. Un nombre limité de pays en développement peuvent recevoir des fonds, lorsqu'ils sont disponibles, pour financer leur participation aux réunions.

B. Comité directeur

11. Les travaux du Groupe de travail sont régis par le Comité directeur, composé d'organisations internationales qui apportent régulièrement des contributions financières et en nature pour soutenir le programme de travail du Groupe de travail, ainsi que par un groupe restreint de cinq pays au maximum (un par région).

12. Le Comité directeur planifie le programme de travail du Groupe de travail et supervise les activités des équipes spéciales. Il se réunit régulièrement pour discuter des priorités et examiner l'avancement des travaux. Il tient tous les membres du Groupe informés des discussions importantes et des principales décisions.

13. Le Comité directeur élit les deux coprésidents du Groupe de travail parmi les membres de celui-ci. Les coprésidents sont élus à tour de rôle pour une période de deux ans et peuvent être élus pour un second mandat de deux ans. Pour que la

continuité soit assurée, après la première période de deux ans, l'un des coprésidents en fonctions cède sa place.

14. Le Comité directeur organise régulièrement des réunions virtuelles pour discuter des priorités et examiner les progrès accomplis. Si possible, et à la demande de ses membres, le Comité peut se réunir en face à face une fois par an en marge de la session de la Commission de statistique ou d'une autre manifestation statistique de premier plan.

C. Secrétariat

15. La Division de statistique assure le secrétariat du Groupe de travail. Elle appuie les activités du Groupe de travail et collabore étroitement avec les deux coprésidents.

16. En plus d'apporter des contributions techniques en tant que membre à part entière du Groupe et du Comité directeur, le secrétariat est chargé : a) de maintenir le site Web du Groupe de travail ; b) d'établir les rapports de la Commission de statistique ; c) de faciliter la communication avec les pays et les organismes régionaux et internationaux par l'intermédiaire de la Commission de statistique, du Comité de coordination des activités de statistique et du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ; d) d'organiser et de mener des consultations avec des donateurs potentiels ; e) de prêter un appui, notamment logistique, au Groupe de travail.

17. Dans le cadre du secrétariat, un coordinateur ou une coordinatrice, possédant des connaissances spécialisées dans le domaine des enquêtes auprès des ménages, apporte un appui fonctionnel aux coprésidents et au Groupe. Le coordinateur ou la coordinatrice, sous la direction des coprésidents, du Comité directeur et de la Division de statistique, est chargé(e) d'établir le programme de travail du Groupe de travail, de superviser les travaux des équipes spéciales et d'organiser les réunions du Comité directeur et du Groupe de travail. Il ou elle rend compte régulièrement au Groupe de travail des progrès accomplis, des problèmes rencontrés, des solutions recommandées et des décisions à prendre. En outre, il ou elle soutient les efforts de collecte de fonds, en étroite consultation avec le secrétariat, les coprésidents et le Comité directeur.

D. Équipes spéciales

18. Le Groupe de travail mène ses travaux de fond par l'intermédiaire d'équipes spéciales, dont les membres du Groupe de travail peuvent proposer la création, laquelle est approuvée par le Comité directeur.

19. Les sujets sur lesquels les équipes spéciales se penchent doivent être transversaux et innovants. Les équipes spéciales doivent avoir un mandat clair (voir le modèle en appendice) et limité dans le temps, et rendre compte périodiquement au Groupe de travail. Elles sont dirigées par un ou plusieurs membres du Groupe de travail et soutenues par d'autres membres du Groupe. Les responsables des équipes spéciales peuvent également inviter des experts extérieurs au Groupe à contribuer à leurs travaux.

20. Les résultats des équipes spéciales sont examinés par le Groupe de travail à titre volontaire, approuvés par le Comité directeur et considérés comme des résultats du Groupe de travail, devant être soumis à la Commission de statistique pour approbation ou pour information, selon la nature des résultats.

IV. Durée

21. Les activités du Groupe de travail sont continues et son renouvellement est examiné chaque année. Le mandat du Groupe est révisé selon que de besoin à la demande de la Commission de statistique.

Appendice

Modèle de mandat d'une équipe spéciale

- a) Raison d'être
 - Contexte dans lequel s'inscrit le flux de travail et exposé des raisons de la création de l'équipe spéciale
- b) Objectif
 - Les réalisations attendues de l'équipe spéciale
- c) Tâches et résultats :
 - Tâches à entreprendre, détaillées et accompagnées du calendrier d'exécution
 - Les résultats devant être produits
 - Procédure d'examen des résultats
 - Procédure d'approbation finale, y compris la question de savoir si l'approbation de la Commission de statistique est requise
- d) Composition
 - Qui peut être membre de l'équipe spéciale
 - Responsabilités des membres

Annexe II

Membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

États

1. Colombie
2. État de Palestine
3. Ghana
4. Inde
5. Malaisie
6. Niger
7. Samoa
8. Suède

Organisations internationales

1. Banque mondiale
 2. Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (assure également le secrétariat du Groupe)
 3. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
 4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
 6. Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 7. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 8. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 9. Organisation internationale du Travail
 10. Organisation mondiale de la Santé
 11. Programme des Nations Unies pour le développement
-